

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_199

**OBJET : ADS - MISSION
D'ARCHITECTE CONSEILLER SUR
LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-
DE-CHARTREUSE**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle
tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne
LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 11 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 25
Pouvoirs : 7
Votants : 32

Résultat des votes :

Pour : 32
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT,
Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno
STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Laurette
BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène
GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER,
Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-
du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-
Genebroz) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de
Couz) ;

Pouvoirs : Marie-Aude GONON à Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR à Jean-Claude SARTER,
Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Christiane BROTO-
SIMON à Christine SOURIS ; Marc GAUTIER à Williams DUFOUR ; Dominique CABROL à Stéphane
GUSMEROLI

CONSIDÉRANT la fin du contrat d'architecte conseiller sur la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse de
Monsieur Yves Mercier partant à la retraite à la fin de l'année 2024,

CONSIDÉRANT la motivation de Madame Amandine Evrard, son souhait d'échanges avec les élus, le
service instructeur et les particuliers, la diversité de ses références ainsi que sa volonté d'affiner sa
connaissance du territoire ;

CONSIDÉRANT que la mission d'architecte conseiller est déjà pleinement assurée par Madame Amandine
Evrard sur les communes de Saint-Laurent-du-Pont, Entre-deux-Guiers, Saint-Joseph-de-Rivière, Saint-
Christophe-sur-Guiers et Miribel-les-Échelles ;

CONSIDÉRANT que Madame Amandine Evrard accepte d'être également l'architecte conseiller de la
commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse ;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** que la consultance architecturale soit assurée par Madame Amandine Evrard sur la
commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à ces missions ;

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif
de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 18 décembre 2024

La Présidente
Anne LENFANT

